

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Abeille.

5me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

5me Année.

VOL. V.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 15 MARS 1853.

No. 24

LA PAUVRE FILLE.

J'ai fait le pénible sommeil
Qu'aucun songe heureux n'accompagne :
J'ai devancé sur la montagne
Les précieux rayons du soleil.
S'éveillant avec la nature,
Jeune oiseau chantait sous l'aubépine en fleurs ;
Sa mère lui portait sa douce nourriture.
Mes yeux se sont mouillés de pleurs :
Ah ! pourquoi n'ai-je pas de mère ?
Pourquoi ne suis-je pas semblable au jeune oiseau,
Et le nid se balance aux branches de l'ormeau
Rien ne m'appartient sur la terre ;
Je n'eus pas même de berceau,
Et je suis un enfant trouvé sur une pierre,
Devant l'église du hameau.
Loin de mes parents exilée,
De leur embrasement j'ignore la douceur,
Et les enfans de la vallée
Ne m'appellent jamais leur sœur.
Je ne partage pas les jeux de la veillée,
Jamais, sous son toit de feuillée,
Le joyeux laboureur ne m'invite à m'asseoir.
Et de loin je vois la famille
Autour du sarment qui pétille,
Chercher sur ses genoux les carcasses du soir.
Souvent je contemple la pierre
Où commencent mes douleurs ;
Je cherche la trace des pleurs
Qu'en m'y laissant peut-être . . . y répandit ma mère.
Souvent aussi mes pas errans
Parcourent des tombeaux l'asile solitaire ;
Mais pour moi les tombeaux sont tous indifférens ;
La pauvre fille est sans parents,
Au milieu des cerceaux ainsi que sur la terre.
J'ai pleuré quatorze printemps,
Loin des bras qui m'ont repoussée.
Reviens, ma mère, je t'attends
Sur la pierre où tu m'as laissée.

ALEX. SOUMET.

ADJUGEZ !

Depuis quelque temps le malheureux duc de Toscane est loin d'être l'ami de tout le monde. Le croiriez-vous ? il a l'imprudence de faire une loi (non une loi spirituelle ; car il n'a pas le bonheur, lui, d'avoir inventé une religion qui lui donne ce pouvoir), mais une loi civile, pour mettre la jeunesse à l'abri des séductions des mille et une sectes qui inondent certains royaumes d'Europe et pour mettre par là ses états à couvert des troubles qu'un mélange de toutes sortes de doctrines ne manque pas d'entraîner à sa suite. Il sait bien que l'interprétation prise de la Bible peut faire trouver aux passions tout ce qu'elles désirent, qu'elle peut faire légitimer les plus grands attentats et produire de nouveaux

Munoz et Jean de Leyde. Voilà le crime de cet homme. . . Adjugez. . .

Est-il bien coupable d'avoir pris, en conséquence de ses convictions les moyens de prévenir le désordre, l'insubordination prêchée par Luther, et d'empêcher le premier venu de pervertir l'expérience et la faiblesse ? Enfin est-il bien coupable d'avoir emprisonné, conformément à sa loi, deux *prédicants* du calibre de Madaï et sa femme ? ▲ l'homme raisonnable de juger. . . .

Quant à moi, trop jeune encore et trop peu versé dans l'art difficile de la politique, je laisserai très-volontiers la polémique des journaux s'exercer dans la discussion de la loi susdite.

Toutefois on voudra me permettre d'être libéral envers certaines feuilles anticatholiques et de proclamer, pour un instant, de concert avec elles, que la manière d'agir du duc de Toscane est abominable, diabolique, *digne d'un papiste* !!!

Maintenant que conclure de là contre la Religion catholique, que conclure contre le pape, successeur des Apôtres ?

Mille voix empressées viennent me tirer d'embarras : — *Cruelle intolérance des catholiques, cruelle intolérance du papisme, que de maux tu as causés, que d'âmes tu as perdues* !!! . . .

Justice, justice à qui elle appartient, on, c'est vrai, mille fois vrai, l'Église ou la religion catholique est *intolérante*, ses ministres le proclament, sa doctrine le confirme. . . Toutefois une petite question incidente : quelle est cette intolérance reprochée à l'Église catholique ? Est-ce une intolérance civile et sanguinaire ? ou bien une intolérance dogmatique et morale ? Est-ce l'intolérance de la force aveugle ? ou bien l'intolérance de la vérité ? . . .

Si l'on entend la première intolérance la question sera bientôt décidée. Une seule chose exigée : Qu'on nous montre un dogme catholique qui prescrive cette intolérance civile, qui la permette même ; qu'on nous montre un concile, soit œcuménique, soit provincial, qui l'enseigne ; qu'on nous montre un seul pape qui, du haut de la chaire de St. Pierre, l'ait décrété, consacré ; qu'on nous montre un évêque qui l'ait commandée, ou suggérée ; un prêtre qui

ne prêche pas la douceur et la charité envers tout le monde, de quelque nation ou de quelque religion que l'on soit : enfin qu'on nous montre un seul livre catholique, approuvé par l'autorité légitime, qui puisse corroborer tant soit peu l'avancé gratuit des ennemis du catholicisme ; alors nous resterons muets et confondus et vous, gens d'extrême gauche, justes opprimés, vous triompherez.

— Produire les preuves demandées, impossible.

— Eh bien ! pourquoi tant d'hostilités pourquoi *faire trembler* des hommes et une Religion, innocents des crimes qu'on accumule sur leur compte ? pourquoi ébranler le trône du successeur de Pierre ? enfin pourquoi ce cri destructeur de *dolenda est Cathago* ? Ah ! je le vois, les tristes effets de ces menaces, Horace les a annoncés dans ce vers digne d'un génie prophétique :

Parturient montes, nascetur ridiculus mus.

Puisque l'Église catholique, loin d'être coupable d'atolérance civile, n'a cessé et ne cesse de prêcher la charité envers tout le monde, l'on doit donc conclure que les actions et les lois civiles d'un prince catholique n'ont rien de commun avec le catholicisme et ne doivent être imputées qu'à celui qui les fait. S'il en est autrement, gare à vous, jeunes lecteurs mes confrères ; car si vous avez le malheur de faire quelque chose qui ne soit pas approuvé de certains des hauts lieux, vous les verrez accuser, et vous, et les étudiants des collèges de France et de Rome, et les élèves des maisons d'éducation de tout l'univers : gare à vous aussi, père de famille : si vous interdisez l'entrée de votre maison à une enfantille, si vous l'empêchez de corrompre vos enfans, les les pères de famille seront coupables de votre crime !

— Mais tous les jours n'entend-on pas les catholiques dire à toutes les autres religions : Hors de l'Église catholique, point de salut ? . . .

— L'intolérance que l'on reproche au catholicisme, c'est donc l'intolérance dogmatique et morale, l'intolérance de la vérité ? Très bien : sans cette intolérance, Eleutherius qui trace ces lignes, n'aurait pas en ce moment catholique, et s'il était

certain de ne trouver nulle part cette intolérance, son dernier mot serait que J. C. n'est pas venu pour sauver les hommes, qu'il n'est pas Dieu. En effet, qu'est-ce qu'une religion tolérante, c.-à.-d., une religion qui admet la vérité, et dans ce qu'elle enseigne, et dans le contraire de ce qu'elle enseigne ? N'est-ce pas admettre que le positif et le négatif sont une seule et même chose ?

Or la vérité, de son essence, est une (au moins aux yeux de la raison) et J. C. étant la vérité même, c. d. de toute nécessité, laisser aux hommes une religion, qui, comme lui, fût une dans ses dogmes, sa morale et ses enseignements. Une Religion qui enseignerait que le Baptême n'est pas nécessaire pour être sauvé, et une religion qui regarderait ce sacrement comme indispensable, seraient-elles toutes deux la religion de J. C. ; auraient-elles toutes deux la vérité pour partage ? Voilà pourtant ce que semblent admettre les partisans de la tolérance logmatique. Et l'on trouve dur que la véritable Église ne regarde pas ces doctrines comme venant du Dieu de vérité ! Adjugez. . .

S'il en était ainsi, quel besoin était à J. C. de venir sur la terre ? Avant sa venue, les hommes ne différaient-ils pas aussi d'opinions ? n'interprétaient-ils pas les maximes de leurs religions d'après leur raison privée ? J. C. pouvait donc les laisser dans la vérité qu'ils connaissaient.

La vraie Religion doit donc être intolérante et dire : " HORS DE MOI, POINT DE SALUT." Autrement ce serait admettre, avec les disciples de Luther, que la vérité peut-être multiple ; que Luthériens, Méthodistes, Unitariens, Anabaptistes, Presbytériens, Puritains, Épiscopaliens, Illuminés, Mormons, &c. &c. &c. qu'aucun d'eux n'est dans l'erreur, que tous pratiquent la religion, enseignée par J. C. et ses Apôtres.

Hors de l'Église Catholique, point de salut. Est-ce à dire cependant que l'Église catholique regarde comme damnés tous ceux qui sont ou ont été géographiquement ou corporellement en dehors de son sein, tous ceux qui ont ignoré *invinçiblement* l'histoire de la vie et de la mort de J-C ? Il n'appartient qu'au protestantisme de tenir ce langage, lui qui prône qu'on ne peut être sanctifié qu'en lisant la Bible. Et les habitants des forêts et les milliers et milliers de personnes qui sont incapables de se procurer une Bible ou de lire!—Peu importe: qu'ils lisent, ou qu'ils soient damnés. . . Adjugez!

Il faut donc dire, en dernière analyse, que l'intolérance de l'erreur est l'apanage du catholicisme; que cet apanage est indispensable à la véritable Religion et que reprocher au catholicisme cette intolérance, c'est lui reprocher de ne pas admettre avec le protestantisme, que la vérité se trouve en même temps dans le oui et le non : c'est lui reprocher d'être véritable;

en un mot, c'est lui reprocher d'être en rapport avec son fondateur.

FLEUTHERIUS.

L' Abeille.

" Forsan et Haec olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 15 Mars 1853.

La lettre suivante est assez longue, je pense, pour servir d'article éditorial.

Alfred à son ami.

Tiens, Narcisse, je quitte un moment mes livres et cahiers pour t'écrire quelques mots, car vois - tu, j'ai tant à faire en ce temps-ci. Depuis que la maladie t'a forcé de partir pour la campagne, nous avons toujours continué à expliquer les églogues de Virgile et le bon Cornelius, à faire des thèmes et des versions, mais tout cela n'est pas nouveau.

Imagine toi, Narcisse, que nous avons chaque jeudi des leçons d'histoire et en même temps des avis sur la manière de l'étudier. Je t'assure que j'ai entendu dire des choses qui m'ont paru vraiment drôles. Écoute bien, si tu n'es pas trop malade, tu vas rire.

Il ne faut pas lire ni les bons ni les mauvais livres, j'ai cru d'abord qu'il ne fallait plus lire du tout et je me disais tout bas ça ne passera pas cependant comme on nous a dit que ces paroles venaient de St. Charles Borromée, il a bien fallu le croire, ce n'est point à une petite masette comme moi qu'il appartient de ne pas ajouter foi à ce qu'ont dit les saints. J'étais donc résigné à ne plus lire l'histoire, lorsque par bonheur on a ajouté que St. Charles permettait de lire les livres excellents. Je crois avoir compris que ça veut dire qu'il ne faut lire que les livres bien écrits et qui nous sont très-utiles. Par exemple, dans notre *intéressante Cinquième*, c'est le temps de lire l'histoire ancienne par M. Rollin ; ce serait bien là un livre excellent, et je suis sûr que le bon St. Charles en ritait de joie du haut du ciel. Car on dit que Rollin est un bon auteur qui, de temps en temps, fait une. . . je ne sais plus comment on appelle cela. c'est peut-être récapitulation, ils ont tant de grands mots ces philosophes qu'ils m'embrouillent toujours invinciblement. D'ailleurs je me rappelle avoir lu sur l'Abeille un article qui avait pour titre: *Lisez donc Rollin*, je suppose que si cette histoire n'eût pas été excellente, notre vigilante Abeille aurait protesté.

On nous a ensuite rapporté qu'un ancien avait dit : *il ne faut pas lire beaucoup mais lire bien, non multa sed multum.*

Là dessus on nous dit qu'en allant trop vite, les choses ne restent pas longtemps dans la mémoire ; pour cela je pense bien que c'est vrai, car tu n'ignores pas combien de temps nous avons passé sur l'*Épître* et le *De Viris*. eh ! bien, moi, je me rappelle bien les faits qui s'y trouvent rapportés, je puis même citer de bons petits bouts de latin, par exemple *Deus creavit cælum et terram intrâ sex dies . . .* et l'histoire de Tobie qui commence par ces mots : *inter captivos, &c.* Cependant je ne puis m'expliquer comment il se fait que mes Schmidts que j'ai lus à la course et jusqu'à deux par jours sont gravés très-bien dans ma tête. Oh ! oui je me sou-

viens bien de l'histoire du petit *Ermite* de la *Chaumière irlandaise*, du petit *Barthelemi* qui préchait ses moutons et mille autres semblables, sans compter *Sélim* et l'*Épisode du siège d'Antioche*; cela vient peut-être de ce que les premières histoires que nous lisons frappent plus fortement notre jeune imagination.

Adco in teneris concussere multum est.

Une autre chose curieuse, c'est qu'il faut commencer à lire un livre par la fin, j'ai ri d'abord de tout mon cœur et je pensais en moi-même que l'on voulait nous parler des livres écrits en hébreu, qui, à ce que j'ai entendu dire, ont la fin où les autres ont le commencement. Lisez la table des matières, nous a-t-on dit l'autre jour, car cette table vous donnera un aperçu de ce qu'il y a dans le volume. D'après cela, Narcisse, je suis porté à croire que les vieux ont souvent raison de nous vanter sans cesse leur temps, car je ne souviens que les livres de mon grand-père ont tous la table au commencement, par conséquent ils sont préférables aux nôtres sous ce rapport.

Après avoir lu la table, il faut revenir au commencement et lire la préface, parce que, comme on nous a dit, l'auteur y explique le plan de son livre et le but qu'il s'est proposé. Je t'avoue bien qu'il ne m'est jamais arrivé de lire la préface d'un ouvrage, je pensais, moi, que l'auteur mettait ce bout là pour allonger son livre.

Ce n'est pas tout, nous avons fait des tableaux chronologiques de l'histoire ancienne et moderne. Rien de plus facile que d'étudier notre histoire ancienne avec un tel tableau. J'aurais bien d'autres choses à te raconter sur ce sujet, mais en voilà assez pour aujourd'hui.

Encore un petit mot, un grand joueur de pelotte comme toi, Narcisse, apprendra avec plaisir, j'en suis certain, que notre jeu de pelotte est sec comme en été et que nous jouons à la pelotte depuis samedi dernier. Nous avons travaillé comme des hommes et de manière à ne point démentir la réputation de *villants habitants* de la Petite Salle. Celui de M.M. les grands est encore habillé de sa couverture de neige comme en plein hiver ; tu devines pourquoi. . .

Je suis ton ami affectionné

ALFRED

Elève de la Petite Salle.

ORDINATIONS.

Samedi matin, Sa Grandeur, Mgr. de Tloa a fait les ordinations suivantes, à la Cathédrale : M. Olivier Thibaudeau, sous-diacre, M.-M. Dom-Racine et T. Hamel, diacres : M. J. Quinlan, prêtre. Ce dernier est du diocèse d'Arichat.

PIEUSE CÉRÉMONIE AU SÉMINAIRE DE ST.-HYACINTHE. Hier les messieurs du Séminaire de cette ville accomplissaient un devoir sacré de reconnaissance. Ils assistaient, avec leurs bien-aimés élèves, dans leur modeste mais pieuse chapelle au service annuel célébré pour le repos des âmes de leurs bienfaiteurs défunts. La messe a été chantée par Mr. Pepin, curé de Boucherville. Mgr. de Saint-Hyacinthe, accompagné d'un grand nombre de prêtres, a bien voulu faire l'absoute. La pompe funèbre a été empreinte de cette sublime et religieuse tristesse qui va si bien au cœur de l'homme accoutumé de vivre du souvenir de ceux qui ont

précédé sur cette terre, et qui l'ont précédé aussi dans un séjour meilleur.

Oh ! que la religion catholique est belle et consolante avec son respect et ses prières pour les morts, avec ses liens de charité perpétués jusqu'au-delà du tombeau.

Courrier de St. Hyacinthe du 4 Mars.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. Lord Clarendon a le portefeuille des affaires étrangères en remplacement de lord John Russell.

Le 15 Février, M. F. Peel a obtenu la permission d'introduire un bill pour permettre à la législation du Canada de régler la question des réserves au clergé.

FRANCE. Des bruits circulent à Paris depuis quelques temps, sur la possibilité d'un traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et quelques autres petits états dans le but de contrebalancer les pouvoirs du Nord de l'Europe.

Le 14 février l'empereur a fait aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux, l'ouverture de la session législative, et a reçu ensuite le serment des M. M. du sénat et du corps législatif.

Dans son discours l'Empereur vante le calme et la prospérité de la France, les exploits de l'armée française en Afrique. Il dit que la forme du gouvernement s'est modifiée légalement et sans secousses, par le libre suffrage du peuple, que les puissances européennes ont toutes reconnu le nouveau gouvernement, que la France a maintenant des institutions qui peuvent se défendre d'elles-mêmes, et dont la stabilité ne dépend point de la vie d'un homme, qu'il se rencontre toujours des individus incorrigibles qui oublieux de leur propre expérience, de leurs terreurs passées, de leurs désappointements, s'obstinent à ne tenir aucun compte de la volonté nationale, mais le gouvernement s'en inquiète peu. Il termine en disant :

Remercions donc la providence de la protection visible qu'elle a accordée à nos efforts; persévérons dans cette voie de fermeté et de modération qui rassure sans irriter, qui conduit au bien sans violence, et prévient ainsi toute réaction. Comptons toujours sur Dieu et sur nous-mêmes, comme sur l'appui mutuel que nous nous devons, et soyons fiers de voir en si peu de temps ce grand pays pacifié, prospère au dedans, honoré au dehors.

Aussitôt après ce discours l'empereur et l'impératrice se sont retirés au milieu des acclamations les plus vives.

DIOCÈSE DE BORDEAUX. On lit dans l'Ami de la Religion de Paris :

Dire que notre pays est changé, ce n'est pas assez dire; nous nous contenterons d'enregistrer ce fait unique. Le dimanche 23 janvier, sur une population de 1,200 âmes, 800 se sont présentées à la table sainte. Le nombre des hommes égale celui des femmes : c'est à remarquer. Après avoir communiqué ces âmes ferventes, S. Em le Cardinal archevêque de Bordeaux a confirmé près de 400 hommes.

AUTRICHE. Une tentative d'assassinat a eu lieu sur la personne de l'empereur d'Autriche, qui a été légèrement blessé.

L'assassin, qui est un hongrois, a été arrêté. Il paraît que des bandes de *guérillas* parcourent la Hongrie, et que les choses ont une mauvaise couleur.

Mazzini et Kossuth se sont donné la main. Tous deux viennent d'adresser à leurs compatriotes des proclamations d'insurrection dans lesquelles ils dévoilent leurs plans de révolte.

TURQUIE. La guerre de Montenegro avec la Turquie devient de jour en jour plus sérieuse. Les Turcs ont été battus partout et continuent néanmoins leur injuste guerre contre les monténégrins. L'Autriche et la Russie ont lancé quelques bataillons sur les frontières de la Turquie de sorte qu'elle est aussi exposée que Montenegro.

ÉTATS UNIS. Le Président a nommé pour ses ministres, les messieurs qui suivent :

Secrétaire d'État, L'hon. W. L. Marcy,
" de la Trésorerie, " Jas. Guthrie,
" de l'intérieur, " R. McLelland,
" de la guerre, " Jefferson Davis,
" de la marine, " Jas. C. Dobbin,
Maître Gén. des Postes, " Jas. Campbell,
Procureur-Général, " Caleb Cushing.

ÉMEUTE DE CHARLESTOWN (MASSACHUSETTS). Charlestown, près de Boston, a été sur le point d'être encore ces jours derniers, le théâtre d'une scène semblable à celle qui s'y passa, il y a une vingtaine d'années, lorsque le fanatisme protestant livra aux flammes le couvent des Ursulines. Une jeune fille irlandaise de 17 ans, élevée dans la religion Catholique se fit protestante il y a quelque temps, et disparut bientôt après.

Mercredi dernier une assemblée publique fut convoquée pour délibérer sur cette affaire, et l'exaspération était telle de part et d'autre que l'on jugea prudent d'appeler la milice et les soldats de marine sous les armes, de nommer une centaine de constables, pour assurer la tranquillité publique. Dans la soirée, environ 5,000 individus s'assemblèrent près de l'église catholique, et commencèrent à briser les poteaux des lanternes, les clôtures &c. et à démolir un petit bâtiment en bois appartenant à l'église. Tous les efforts du maire et de l'évêque catholique pour les disperser ayant été inutiles, les troupes reçurent ordre de charger, ce qui mit les émeutiers en fuite.

Depuis, il a été constaté que la jeune fille avait été placée en service à la campagne par sa mère et que toutes deux ont été bien étonnées des violences dont elles avaient été la cause sans le savoir le moins du monde.

Nous tâcherons de donner dans notre prochain numéro le récit de ce qui se passa à l'incendie du couvent des Ursulines dont on a parlé ci-dessus.

DÉBATS PARLEMENTAIRES.

11 Mars 1853.

L'événement des dernières séances a été la mesure générale proposée par le

ministère pour pourvoir à l'incorporation des sociétés religieuses, charitables et d'éducation. La discussion a été longue, vive et animée.

MM. Brown, Sicotte et Cauchon se sont élevés contre la loi, pour des motifs différents.

Mr. Cauchon a parlé avec force contre ce système de centralisation qui veut tout mettre entre les mains du pouvoir. Il reconnaît les avantages de la centralisation dans certaines circonstances particulières. Il admire ce système, par exemple, sous le gouvernement du Cardinal Richelieu, qui fut si fort et si salutaire pour la France. Mais la centralisation, que la situation géographique de ce pays rend utile, ne convient nullement au Canada.

Mr. Sicotte, dont les doctrines paraissent empreintes d'un catholicisme très pur et très sévère, a envisagé la question sous un point de vue très élevé. A ses yeux cette loi n'est autre chose que l'incarnation parmi nous de l'indifférentisme en matière de Religion. Il a demandé quel moyen on aurait sous cette loi, et avec des ministres peu scrupuleux pour empêcher l'établissement en Canada des mormons, des mosquées, ou d'autres monstruosités semblables. Mauvaise dans son principe, vicieuse dans ses détails, cette mesure lui paraît encore inutile, puisqu'il existe déjà des lois auxquelles sont soumis l'érection et le soutien des corporations religieuses et charitables.

Le ministère n'a, certes, point laissé l'opposition sans réponse.

Mr. Drummond, occupe longtemps l'attention des membres et des tribunes. Il s'est efforcé d'expliquer l'intention du ministère en proposant cette loi. Depuis que les Canadas sont unis, l'incorporation des associations religieuses ou charitables, a toujours suscité de violents débats au sein de la chambre : ce sont ces tristes dissensions que l'on veut prévenir en mettant ces sortes d'affaires sous la juridiction immédiate de l'administration. L'honorable ministre professe des doctrines d'un libéralisme très avancé. Il ne s'effrayerait nullement de l'érection d'une mosquée ou d'autre chose semblable.

La mesure a été emportée à une très faible majorité.

RICHELIEU.

[Suite et fin.]

Bon nombre d'autres personnes ayant cru devoir braver la fortune du cardinal en tramant contre lui ou contre Louis XIII, expièrent leur témérité les uns par la perte de leur liberté, les autres, par la perte de leurs biens ou de leur vie. Parmi ces illustres victimes de la justice rigou-

reuse et du pouvoir tyrannique de Richelieu, on n'oubliera jamais les deux amis infortunés de Thou et Cinq Mars dont la fin tragique et touchante a toujours ému vivement les cœurs.

Richelieu avait terrassé l'hérésie et la féodalité. " Je n'ose rien entreprendre, disait-il, sans y avoir bien pensé : mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais droit au but; je renverse tout, je fauche tout. " Fidèle à cette politique inflexible, il avait pacifié l'intérieur du royaume. Parvenu au plus haut degré de la puissance, il voyait la France entière soumise à ses caprices sans en excepter le roi. La redoutable maison d'Autriche se sentait humiliée et prévoyait sa perte; l'Espagne était affaiblie par ses embarras intérieurs et ses défaites, toute l'Europe enfin respectait la puissance des Français et contemplait, non sans surprise, l'accroissement et la régénération politique de la France, sous la volonté puissante du grand ministre regardé à bon droit comme l'un des principaux fondateurs de l'unité nationale française.

C'est dans cet état de prospérité que la mort surprit Richelieu. Etant tombé dangereusement malade à Narbonne, il se fit ramener à Paris auprès du roi, et vint mourir dans la capitale à l'âge de 58 ans, et dans la dix-huitième année de son ministère. La fin de ce prince de l'église, de ce grand homme d'état, fut noble et chrétienne. Le curé de St. Eustache lui apporta le St. Viatique qu'il reçut avec les sentimens de la plus vive piété. " Voilà mon juge, dit le prélat, en regardant le St. Ciboire. " En lui donnant l'extrême onction, le curé demanda au cardinal s'il pardonnait à ses ennemis : " De tout mon cœur, répondit-il, comme je prie Dieu de me pardonner. " Il ajouta d'une voix ferme : " Je n'ai point eu d'autres ennemis que ceux de l'état, " et il prit Dieu à témoin qu'il n'avait jamais eu en vue que le bien de la religion et de la France. Peu d'heures après il expira entre les bras du P. Léon, carme-déchaussé, en baisant le crucifix [4 décembre 1642].

Ce grand ministre, tout en soutenant avec vigueur les droits du trône et ceux de la religion, protégea les sciences et les arts. C'est lui qui établit l'imprimerie royale, qui fonda l'académie française, créa le jardin des plantes et fit rebâtir la Sorbonne avec une magnificence vraiment royale. Il choisit cette demeure pour sa sépulture. Richelieu emporta avec lui non les regrets des Français dont un grand nombre détestaient son autorité, mais la réputation de l'un des plus puissants génies qu'eût vu naître la France. Jamais

peut-être ministre ne forma d'aussi vastes desseins et ne rencontra tant d'obstacles à leur exécution. Chaque année vit se former une cabale pour le renverser ou une conspiration pour l'assassiner.

Malgré l'ascendant que Richelieu exerçait sur Louis XIII, ce monarque lui-même, tout en appréciant les qualités de son ministre, ne l'aima jamais, et lui fit souvent éprouver d'amers déplaisirs. Il est sans contredit un des plus grands ministres qu'ait eus la France. Il dompta l'hérésie, abattit la féodalité; il fit respecter le drapeau français par les nations étrangères et prépara enfin la suprématie de la France avec les merveilles du règne de Louis XIV. Mais son ministère eut été plus glorieux s'il eût su se vanter et pardonner. Inaccessible à la miséricorde, trop fidèle à la maxime qu'en matière de crime d'Etat il faut fermer son âme à la pitié, il a laissé une renommée qui semble inférieure à son génie. Il est du nombre de ces grands hommes d'Etat dont on peut dire à la fois beaucoup de bien et beaucoup de mal. Le génie de Richelieu apparaît dans l'histoire revêtu de gloire et de puissance, mais ce sceptre de fer qu'il tient dans les mains, ces taches d'un sang illustre qui souillent son manteau, le faisant apparaître sous de sombres couleurs, ternissent toujours l'éclat de son nom et de sa mémoire.

Richelieu malgré la grandeur de son génie, dit Gabour, n'eut point une intelligence complète des besoins de l'avenir; il se contenta de satisfaire aux besoins politiques de son époque : peut-être serait-il injuste d'exiger davantage d'un homme. Comme cardinal, l'intérêt de sa religion aurait dû lui inspirer une marche plus digne de son ministère apostolique; comme homme d'état, il eut dû se rendre plus clairement compte des besoins de la France. Au dedans, ses actes ne sont pas moins discutables; il se passionna exclusivement pour une idée, celle de l'affranchissement du pouvoir royal, et cette pensée fixe le domina dans sa lutte contre les protestans et les seigneurs.

Il ne comprit pas qu'une idée ne peut être absolue dans l'application. Il était digne de réhabiliter le principe monarchique et de le faire prévaloir; mais en choisissant à la royauté un despotisme illimité pour unique base, le cardinal lui-même était en durée ce qu'il lui donnait en force. La royauté, depuis douze siècles, n'avait jamais existé sans contre-poids; tantôt elle avait cherché un point d'appui dans le clergé, tantôt dans la noblesse, tantôt dans la bourgeoisie. La rendre indépendante de tout contrôle, c'était l'isoler, et une fois isolée, elle se trouvait sans appui dans les orages... La France

était mûre pour un gouvernement tempéré; il fallait lui épargner le soin dangereux de le conquérir et d'aller au delà. Le despotisme que fonda Richelieu, à l'aide de la guerre ou de la hache, fut donc fatal à l'avenir de la monarchie et lui prépara les tempêtes qu'elle a subies depuis un demi-siècle. Il est un temps, dans l'histoire des peuples, où ces grandes catastrophes peuvent être prévenues, Richelieu ne le comprit, ou ne voulut pas le comprendre. Il prépara les merveilles du règne de Louis XIV, et aussi les désastres du règne de Louis XVI.

T. W. Q.

M. L. C.

LA BONNE AVENTURE AU GUÉ.

Sous les derniers Valois' au 16e. siècle, la cour de France séjournait fréquemment à Blois. Antoine de Bourbon, père de Henri IV, que la représentation fatiguait avait, loué une maison à deux lieues de Vendôme et près d'un hameau appelé *le Gué du Loir*. Cette maison porte encore le nom de la *Bonne Aventure*. Le prince en avait fait un lieu de plaisance et y rassemblait ses amis. Le poète Ronsard, qui habitait la Poissonnière à quatre lieues de la *Bonne Aventure*, fit contre ce monarque une chanson satirique dont le refrain était : *La Bonne Aventure au gué, la Bonne Aventure*; refrain que beaucoup de chansonniers ont depuis employé.

Mais Ronsard n'est pas l'inventeur de ce refrain; avant lui existait le cri de joie : *Oh! guai!* il en changea l'orthographe.

LE GASCON D'ASSEZ BONNE MAISON.

De noblesse à noblesse on sait la différence,
Disait quelqu'un : sans me vanter,
Dans ma maison je puis compter
Jusqu'à douze bâtons de maréchaux de France :
C'est bien honnête. — Eh! qu'est-ce là ?
Dit un gascon, belle vétille !
Depuis cent ans, et par de là
Ce n'est qu'avec ces bâtons-là,
Qu'on se chauffe dans ma famille.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

A la Petite-Salle, M. Jos. Gariépy.
Chez les Externes, M. P. Drolet.
Au Séminaire de St. Hyacinthe. M. J. R. Ouellet.
Aucollégede l'Assomption, M. L. A. A. Jetté
J. B. BLOUIN, Gérant.